

Ces présidences qui ont marqué l'Europe

Avec l'exercice qui commence le 1^{er} juillet 2015, le Luxembourg a été appelé à douze reprises à exercer la présidence du Conseil de l'Union européenne, tâche dont il s'est toujours acquitté avec pragmatisme, engagement, compétence et doigté, malgré des ressources humaines limitées à sa disposition, réussissant souvent à faire progresser l'UE.

■ En 1966, le Grand-Duché négocie le fameux compromis de Luxembourg réglant les relations entre le Conseil et la Commission, et déterminant les procédures de vote au Conseil. Le compromis permet à la France de retourner à la table du Conseil, après avoir pratiqué la «politique de la chaise vide» pendant plus de six mois.

■ En 1985, le Luxembourg finalise l'Acte unique européen, complétant le marché commun. Des réformes sont adoptées pour améliorer le fonctionnement des institutions: le vote à la majorité qualifiée est étendu, les pouvoirs du Parlement européen sont élargis. Selon Jacques Delors, président de la Commission, cette présidence est «vraiment remarquable sur le plan technique, l'entente avec la Commission étant parfaite». Pour lui, elle est «un moment de bonheur».

■ Au premier semestre 1991, la présidence luxembourgeoise est confrontée à des crises internationales: guerre du Golfe, désintégration de la Yougoslavie et de l'Union soviétique, situation critique dans les États baltes. Au niveau interne, elle réussit à dégaier un accord politique sur le rapprochement des taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des droits d'accises. Elle fait avancer l'achèvement du marché unique. Comme pièce maîtresse, elle présente un projet de traité sur l'Union économique et monétaire, qui sera finalement utilisé comme base du traité de Maastricht. Le traité s'inspire largement d'un rapport élaboré en 1970 par un groupe d'experts, sous la présidence du Premier ministre luxembourgeois, Pierre Werner.

■ Durant le deuxième semestre de l'année 1997, l'UE adopte, sous l'impulsion de la présidence luxembourgeoise, une stratégie coordonnée pour l'emploi, fixant des lignes directrices communes à définir annuellement, pour encadrer les plans d'action nationaux.

■ Au cours du premier semestre 2005, la présidence luxembourgeoise, exercée désormais dans une UE élargie à 25 États, réussit à résoudre deux défis majeurs dans des domaines vivement controversés. L'interprétation du pacte de stabilité et de croissance est assouplie, en permettant une lecture plus économique et plus conforme aux finalités conjoncturelles. Le processus de Lisbonne, destiné à renforcer la compétitivité de l'économie européenne, est relancé; les États membres doivent désormais s'approprier le processus et assumer leur pleine responsabilité pour mettre en œuvre les réformes structurelles, ceci dans le respect des tendances lourdes: renforcement de la compétitivité, préservation du modèle social européen comme véritable finalité de la réforme économique et croissance durable respectueuse de l'environnement.

Source: «A propos... du Luxembourg et de l'Union européenne», Service information et presse du gouvernement luxembourgeois.

Les Luxembourgeois qui ont fait l'Europe

Au coeur de l'Europe: l'Europe dans le coeur

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015, le Grand-Duché de Luxembourg est appelé à exercer pour la 12^e fois la Présidence tournante du Conseil de l'EU

La présidence du Conseil de l'Union européenne de 2015 est la première qui se déroule sous les auspices du traité de Lisbonne qui a donné de nouvelles compétences à l'Union et créé un nouvel équilibre institutionnel. Cet événement est l'occasion de jeter un regard historique sur des moments marquants de la construction européenne et de mettre en lumière, à travers les ressources de l'infrastructure de recherche du Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe, le rôle du Luxembourg et de ses personnalités dans ce processus.

* PAR ELENA DANESCU

Luxembourg, un destin européen

Situé au cœur de l'Europe aux confins des grandes puissances que sont la France et l'Allemagne, espace multiculturel et transfrontalier par excellence, le petit pays qu'est le Grand-Duché a toujours recherché à s'ouvrir vers ses voisins en quête de sécurité et d'un plus grand marché. L'absence d'une monnaie propre augmente le besoin d'ouverture et donne prééminence au vecteur monétaire.

Au XIX^e siècle, le Luxembourg participe à l'union douanière et commerciale du Zollverein allemand. Après la Première Guerre mondiale, il s'engage dans une intégration économique et monétaire avec la Belgique à travers l'Union économique belgo-luxembourgeoise (conclue en 1921 et prorogée régulièrement au fil des décennies) et joue un rôle moteur dans le rapprochement économique et politique des trois pays du Benelux (établi en 1949). C'est finalement le projet européen qui, après la Seconde Guerre mondiale, donne aux efforts d'intégration leur véritable dimension et leur valeur intrinsèque. En

1950, le Luxembourg figure parmi les six États fondateurs de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Il devient, dès 1952, lieu de travail provisoire des institutions de la CECA et, quelques années plus tard, «capitale permanente des institutions communautaires».

Avec ses cinq partenaires d'origine, le Grand-Duché signe en 1957 les «traités de Rome» instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Par la suite, il s'engage corps et âme dans l'édification de l'Europe unie et soutient toutes les nouvelles initiatives. Ces aboutissements augmentent le prestige du pays réputé pour sa stabilité et sa capacité d'innover, ainsi que pour la longévité au pouvoir de sa classe politique et contribuent à ce qu'il se profile comme de pôle d'attractivité, y compris pour la finance internationale.

Ménée avec pragmatisme et souplesse, la politique européenne du Luxembourg permet au pays de défendre l'essentiel de ses intérêts vitaux sur le long terme, qu'il s'agisse de la sidérurgie, du siège des institutions européennes ou de la place

financière. La construction européenne apporte une autre solution aux problèmes essentiels du Grand-Duché, à savoir d'être associé, sur un principe d'égalité en droits avec ses autres partenaires, à la prise de décision et à la direction des organismes communs. En abandonnant une partie de sa souveraineté, le pays a, paradoxalement, renforcé sa souveraineté.

«Des hommes providentiels, capables de faire avancer l'Europe»

Par sa politique de présence, par sa pondération et par une disponibilité discrète, le Luxembourg s'est révélé, tout au long de l'histoire de la construction européenne, comme un médiateur dans le dialogue entre ses grands voisins. Reconnus pour leurs compétences et pour leur engagement européen, les hommes d'État luxembourgeois s'affirment aussi comme des «honnêtes courtiers» capables de dégager le consensus entre idées et intérêts divergents, en dénouant ainsi bon nombre de crises. Depuis l'époque de Joseph Bech, en passant par Pierre Werner et Gaston Thorn, et plus récemment par Jacques Santer et Jean-Claude Juncker, le Grand-Duché s'avère un vivier d'hommes

providentiels capables de faire avancer l'Europe».

Joseph Bech (17 février 1887 - 8 mars 1975), ministre des Affaires étrangères de façon ininterrompue de 1926 à 1959 et le Premier ministre est l'un des premiers artisans de l'entente européenne. Dans la difficile période de l'entre-deux-guerres, et tout particulièrement en 1940, il contribue largement à raviver le sentiment national. Convaincu qu'il n'y a pas de consolidation de l'État luxembourgeois en dehors de la communauté internationale, il négocie et signe les traités UEBL, Benelux, ONU et UEO.

Le 9 mai 1950, Bech accueille avec enthousiasme l'idée de la CECA - inspirée par Jean Monnet et créée sous l'impulsion de Robert Schuman (29 juin 1886 - 4 septembre 1963) - et œuvre pour l'installation au Luxembourg du siège de la Haute Autorité de la CECA. Notons que la mémoire de Schuman, né à Clausen, reste vive au Luxembourg et continue d'alimenter la conscience européenne du pays. Du 1^{er} au 3 juin 1955, Bech préside la conférence de Messine, qui permet de relancer la dynamique de l'intégration européenne



(PHOTO: PERRY HUBERTY)

Savez-vous que le Luxembourg exerce à partir du 1^{er}

Je le sais



■ Oui ■ Non

Source: TNS Infratest

Sondage fait sur initiative du «Luxemburger Wort» et RTL par TNS-Infratest entre le 10 et 17 juin. Échantillon: 965 personnes âgées de plus de 18 ans.

juillet la présidence du Conseil de l'Union européenne

Opinion



La présidence du Conseil de l'EU est

■ une affaire très positive ■ une affaire positive
■ une affaire négative ■ une affaire très négative
■ je ne peux pas le juger



« Pour un pays européen de la taille du Grand-Duché de Luxembourg et pour les hommes qui le représentent, l'intégration politique et économique de l'Europe a primé au cours des dernières décennies toute autre préoccupation internationale. »

Pierre Werner, 1992

grippée depuis l'échec, en août 1954, du projet de Communauté européenne de défense (CED). Les trois pays du Benelux présentent un memorandum qui met l'accent sur la nécessité de mettre en place une autorité commune dotée de véritables pouvoirs, ainsi qu'une coopération économique pour réaliser l'unification européenne. C'est le prélude au traité de Rome qui verra naître la Communauté économique européenne (CEE). Pour son rôle dans l'édification de l'Europe unie, Bech est considéré de nos jours comme l'un des pères fondateurs de l'Union européenne aux côtés de Schuman, Monnet, Adenauer, De Gasperi et Spaak.

Si Joseph Bech assura au Grand-Duché une réelle présence dans la vie internationale, Pierre Werner (29 décembre 1913 - 24 juin 2002) fait de l'intégration européenne l'axe central de la politique luxembourgeoise. Grâce à sa longévité de trois décennies au sommet du pouvoir, ce Premier ministre pragmatique et visionnaire a pu développer des stratégies à long terme, en mettant l'accent sur ce qui est réalisable. Sa

méthode politique repose sur trois piliers: anticipation, innovation et consensus.

Amené à agir en Luxembourg-geois et Européen à la fois, il influe sur des événements déterminants de l'intégration européenne. La fusion des exécutifs de la CECA, de l'Euratom et de la C.E.E. (1965) et la consécration du Luxembourg comme capitale permanente des institutions communautaires, l'aménagement du quartier européen de Kirchberg, le compromis de Luxembourg qui met fin à la « crise de la chaise vide » (1966), ainsi que le rapport Werner préfigurant l'Union économique et monétaire (1970), comptent parmi les aboutissements auxquels sa contribution fut essentielle. Pierre Werner est unanimement reconnu comme le « père de l'euro ».

Au milieu des années 1960, Werner s'implique dans l'organisation d'un service diplomatique auto-

nome fondé sur les élites intellectuelles nationales, en poursuivant ainsi l'œuvre entamée par Joseph Bech à l'aube de la Seconde Guerre mondiale. Aux côtés de Jacques Santer, président du principal parti politique du pays, Pierre Werner participe à la création du Parti populaire européen (PPE) fondé le 8 juillet 1976 à Luxembourg et rédige les chapitres économique et social de la plate-forme électorale du PPE pour les premières élections européennes à suffrage universel direct de 1979.

D'une façon générale, l'engagement européen et l'art du consensus dont Werner fait preuve alimentent, au milieu des années 1960, l'idée de son éventuelle candidature à la présidence de la Commission des Communautés. Ce n'est qu'une rumeur, puisque le président du gouvernement luxembourgeois n'a jamais réellement envisagé d'abandonner son mandat électif national.

Depuis, trois anciens Premiers ministres du Grand-Duché sont appelés à présider la Commission européenne: Gaston Thorn¹ de 1981 à 1985, Jacques Santer de 1995 à 1999 et Jean-Claude Juncker, à partir de 2014.

En tant que président de l'Exécutif communautaire, Gaston Thorn (3 septembre 1928 - 26 août 2007) s'est particulièrement impliqué dans les négociations relatives au deuxième élargissement des Communautés à l'Espagne et au Portugal. Il a apporté une contribution essentielle au développement des politiques communes ayant permis d'accompagner l'Objectif 1992, ainsi qu'à la mise en place d'un grand marché intérieur « sans frontières ». Un autre chantier majeur qui lui était cher c'était l'Europe de l'innovation.

La Commission placée sous la présidence de Jacques Santer (né le 18 mai 1937), permet de faire progresser divers dossiers européens majeurs: l'introduction de l'euro (que le rapport Werner avait préfiguré trente ans auparavant), l'élargissement de l'UE vers les pays d'Europe centrale et orientale et la politique de l'emploi. De février 2002 à juin 2003 il a été membre de la Convention sur l'avenir de l'Europe en charge de la rédaction du Traité établissant une Constitution pour l'Europe.

Notons l'éminente action européenne de Viviane Reding (née le 27 avril 1951), actuellement députée européenne. Membre de Commission européenne de 1999 à 2014, elle a été, depuis février 2010, sa vice-présidente, en charge de la Justice, des Droits fondamentaux et de la Citoyenneté et a fait progresser des dossiers majeurs de l'Europe des citoyens.

Entré en fonctions au 1^{er} novembre 2014 pour un mandat de cinq ans, Jean-Claude Juncker (né le 9 décembre 1954) est le premier président à être élu par le Parlement européen au poste de président de la Commission, le Groupe du Parti populaire européen - avec Juncker comme tête de liste - ayant obtenu le plus grand nombre de sièges aux élections européennes. Juncker s'est brillamment illustré sur la scène européenne en tant que premier président permanent de l'Eurogroupe (2005-2013), organe qui réunit les ministres des Finances des pays membres de la zone euro. La continuité dans le leadership européen,

la qualité et la crédibilité de ses représentants constitue aujourd'hui une des grandes forces du Luxembourg.

Les présidences européennes du Luxembourg ou la diplomatie des petits États

La première présidence luxembourgeoise remonte à 1960. Il s'agit, à l'époque, du Conseil des ministres de la Communauté Économique Européenne. S'en suivent les présidences de 1963, 1966, 1969 et 1972. C'est lors de son 6^e tour, au premier semestre de 1976, que le Luxembourg préside une première fois le Conseil européen, dont la création fut proposée en 1974 par Valéry Giscard d'Estaing. Il en sera de même en 1980, 1985, 1991, 1997 et 2005.

Dans des moments difficiles pour l'Europe, le Luxembourg contribue de manière déterminante à dénouer des blocages et se révèle un conciliateur incontournable dans le dialogue de ses partenaires.

Le compromis de Luxembourg de 1966 qui met fin à la crise de la chaise vide en est l'illustration, tout comme les médiations luxembourgeoises intervenues lors des trois dernières présidences menées par Jacques Santer, Jean-Claude Juncker et Jacques Poos. « Qu'il préside le Conseil ou qu'il préside le Conseil européen, le Luxembourg a montré les mêmes qualités: un solide professionnalisme, une grande impartialité, une volonté résolue de faire progresser la Communauté. De par sa situation géographique comme en raison de la structure de son économie, les intérêts du Luxembourg se confondent largement avec ceux de la Communauté. [...] Son engagement européen peut donner à sa présidence un dynamisme et un retentissement exceptionnels »².

* Dr Elena Danescu est chercheur au CVCE et dirige le projet de recherche « Pierre Werner et l'Europe » basé sur l'exploitation des archives familiales Werner ouvertes pour la première fois à la recherche.

¹ Le 16 septembre 1975, Gaston Thorn fut élu Président de la trentième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies à New York.

² Delors, Jacques. Le Luxembourg et ses présidences du Conseil européen. In: Innovation-Integration, Festschrift für Pierre Werner/Mélanges pour Pierre Werner. Luxembourg: Éditions Saint-Paul, 1993, p.327. Voir aussi la page spéciale CVCE « Le Luxembourg dans la construction européenne (1945-2015) » sur <http://www.cvce.eu/luxembourg-presidency-2015>

■ www.cvce.eu



Pierre Werner, entouré de Jean-Claude Juncker, Premier ministre luxembourgeois, et de Jacques Santer, président de la Commission européenne, le soir du 31 décembre 1998, veille de la naissance de l'euro. (COPYRIGHT: UNION EUROPÉENNE)

Présidence du Conseil de l'Union européenne

Semestre	Pays
I 2014	Grèce
II 2014	Italie
I 2015	Lettonie
II 2015	Luxembourg
I 2016	Pays-Bas
II 2016	Slovaquie
I 2017	Malte
II 2017	Grande-Bretagne
I 2018	Estonie
II 2018	Bulgarie
I 2019	Autriche
II 2019	Roumanie
I 2020	Finlande
II 2020	Allemagne

Source: EU

AFP